



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2023 A 19h00.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DESLOGES premier adjoint.

Étaient présents : Mme Katia CHMIEL et Mr Marceau MARCO Adjointes ; Mmes Emilie MOREAU, Valérie VASLIN ; Carine VIVET ; Valérie NATURELLE ; Laurence DINOCHÉAU et Elodie REPINCAY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mrs Jean-François MARINIER ; Jean-Claude BOUCHER ; Cédric VASSARD ; Philippe BONNICHON ; Steven HAMEAU et Mme Micheline LACHE.

Procurations : Mr Jean-François MARINIER à Mr Gérard DESLOGES ; Mr Jean-Claude BOUCHER à Mme Katia CHMIEL ; Mme Micheline LACHE à Mme Valérie VASLIN.

Convocation : 19 juin 2023

Secrétaire de séance : Mme Katia CHMIEL

Délibération sur la désignation d'un représentant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant la compétence du budget du SDIS (communauté de communes) :

Dans le cadre du transfert de la compétence du budget SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à la communauté de communes, les membres du conseil municipal ont nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean-François MARINIER, représentant pour cette commission.

Retrait de la délibération du 23 mars 2023 chèques cadeaux au personnel communal :

En début d'année 2023, une délibération a été prise sur les chèques cadeaux du personnel communal. Celle-ci a été annulée par la préfecture au mois de mai 2023 pour cause d'inégalité de montant entre le personnel communal et les serveurs du repas des aînés.

En effet, après concertation avec le service de la préfecture, le montant des chèques cadeaux doit être différencié pour chaque agent communal en fonction de son statut social et de sa situation familiale, ainsi que pour les serveurs du repas des aînés.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont voté le retrait de cette délibération.

Délibération sur l'augmentation des tarifs cantine 2023/2024 :

Suite à l'inflation, notre prestataire de restauration scolaire, la société API, augmente ses tarifs de 9,5 %. Les membres du conseil municipal décident donc d'augmenter le prix des repas de la cantine scolaire de 2023/2024 de 2.5 % comme suit :

Repas enfant : 3.55 €.

Repas adulte : 5.039 €.

Votants : 11 pour 1 abstention.

Délibération sur la nouvelle ligne de trésorerie 2023/2024 :

Le premier adjoint propose de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000.00 € à la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Durée un an.
- Taux Euribor une semaine + 0.80 %.
- Frais de dossier : 300.00 €.
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont voté cette délibération.

Délibération projet de rénovation de l'église communale Saint Cyr-Sainte Julitte :

Vu le mauvais état sanitaire de l'église communale de Monthou sur Cher, Saint Cyr-Sainte Julitte, Monsieur DESLOGES, premier adjoint, décide avec les membres du conseil municipal d'établir un projet de rénovation de travaux pour la fin de l'année 2024 concernant la restauration des charpentes et de la couverture de la nef.

Le coût total des travaux se décompose de la façon suivante :

TOTAL HT : 241 604.00 €
TVA 20 % : 48 321.00 €
TOTAL TTC : 289 925.00 €.

Questions diverses :

Préfecture : Celle-ci va définir, dans quelques semaines, un périmètre dédié à l'énergie verte sur la commune (éoliennes etc..).

Problème réseau téléphonique-internet : Etant donné que ce problème persiste chez certains administrés depuis mi-mai 2023, malgré nos différentes relances auprès de la société Orange, Monsieur le Maire a décidé de faire intervenir madame la Députée de la première circonscription du Loir et Cher, Mathilde Desjonquières, pour qu'elle puisse agir auprès de cette société dans les meilleurs délais.

Incivilités dans la commune : Celles-ci sont provoquées par des jeunes enfants, des adolescents, qui agressent verbalement des administrés. Face à ce problème, Monsieur le Maire a décidé de faire appel à la gendarmerie afin de trouver des solutions pour que cesse, le plus rapidement possible, ce manquement aux règles élémentaires de la vie en société.

Travaux sur la chaufferie école et mairie : Les travaux commencent début juillet jusqu'à fin août 2023, pendant les vacances scolaires, puisque ces bâtiments communaux disposeront d'un nouveau moyen de chauffage moins énergivore, la pompe à chaleur. A noter que ces bâtiments sont actuellement chauffés par le fioul.

Clôture à 20h50.